



Secouristes Français

Croix Blanche

Comité départemental 38

# Formation Premiers Secours en Equipe de Niveau 1 (PSE1)

Le PSE1 est une formation de secouriste professionnel. Cette formation vous permet de devenir secouriste et d'intervenir seul, en binôme ou en équipe sur des accidents avec du matériel approprié. Le PSE1 est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'examen du BNSSA et travailler sur les postes de secours des associations de sécurité civile.



35h



Dans nos locaux  
ou à l'extérieur



6 à 8 personnes



Formation continue  
7h par an



350 €/ Pers.



## Public concerné

Personnes qui désirent intégrer une équipe de secours ou qui se forment à certains métiers ou préparent certains diplômes (BNSSA, MNS, plongeur, brevet d'état sportif).



## Prérequis

Être âgé de 16 ans minimum



## Intervenants

Formateurs en premier secours



## Méthodes pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques et de mises en situations
- Etude de cas
- Apprentissage du geste
- Méthodes différenciées selon les groupes et les modules



## Moyens pédagogiques

- Ordinateur /vidéoprojecteur
- Mannequins (adulte, enfant, nourrisson)
- Valise de cas concrets
- Coupe de tête
- Défibrillateurs de formation
- Fiches de suivi et d'évaluation
- Livrets de formation



## Evaluation

Evaluations formatives et certificatives

- Cas concrets
- Mises en situations
- Questionnaire



## Sanction

Certificat de compétences



## Contact

Tel : 04 76 96 68 94

@ : secretariat@croixblanche38.org

Site : www.croixblanche38.org



## Objectif de la formation

L'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » a pour objectif de faire acquérir à l'apprenant les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés.



## Programme pédagogique

- 1) Evolution dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi
- 2) Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants
- 3) Réalisation d'un bilan correct et transmission aux services appropriés
- 4) Réalisation des gestes de premiers secours face à une personne
  - a. victime d'une obstruction des voies aériennes
  - b. victime d'un saignement abondant
  - c. ayant perdu connaissance
  - d. en arrêt cardiaque
  - e. victime d'une détresse respiratoire, circulatoire ou neurologique
  - f. présentant un malaise
  - g. présentant un traumatisme des membres ou de la peau
- 5) Assister des équipiers secouristes, lors de manœuvres d'immobilisation, de relevage ou de brancardage
- 6) Adaptation de son comportement face à la situation ou à l'état de la victime

Pour les personnes en situation de handicap, notre référent est à votre disposition : Jonathan DIHO : 06.22.34.85.29

Version 08/2023